

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 54

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON / M. PATRICK BORE

OBJET

Relations Internationales et Affaires Européennes - soutien aux réseaux et organismes de référence oeuvrant en Méditerranée -

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
1 -22-47**

PRESENTATION

La Méditerranée forte d'un héritage exceptionnel, se trouve aujourd'hui *confrontée aux défis de son développement économique et du rapprochement de ses deux rives.*

Pour répondre à ces deux enjeux majeurs, la politique des Relations Internationales en Méditerranée se doit de :

- Contribuer au développement et à la transformation de l'économie en Méditerranée,
- Nourrir le dialogue citoyen et favoriser les projets de la société civile en Méditerranée.

Pour construire « La Provence de demain », il faut travailler, innover, réfléchir et surtout jouer collectif. Il en va de même pour accompagner le développement de nos territoires méditerranéens.

Ainsi, la Politique publique de Relations Internationales soutient l'activité d'organismes de référence et de têtes de réseaux méditerranéens basés dans les Bouches-du-Rhône, participant de la dynamique **méditerranéenne du territoire des Bouches-du-Rhône et de son rayonnement en Méditerranée.**

Ces acteurs de connaissances et de compétences constituent une ressource d'expertise, d'échanges d'informations et de dialogue sur des enjeux communs dans différents domaines tels que l'environnement, la santé, la culture, l'éducation.

Ces sources d'analyse et d'expertises permettent d'initier et de mettre en œuvre des projets d'envergure, des actions de coopération multilatérale qui valorisent les savoir-faire et les forces de notre territoire.

Le Conseil départemental a donc choisi de soutenir des projets associatifs qui favorisent ces échanges dans la zone prioritaire qu'est la Méditerranée notamment :

L'association Internationale des Forêts Méditerranéennes (A.I.F.M)- renouvellement-

Cette association a pour objectif de faciliter les échanges de connaissances et d'expertise sur les forêts méditerranéennes et d'œuvrer à faciliter les initiatives de coopération internationale relative à ces espaces. Pour atteindre ses objectifs, l'AIFM **anime un réseau** d'organismes et d'individus issus de différents milieux (forestiers, environnementalistes, scientifiques, élus, sécurité civile), ce qui garantit une approche transversale dans 29 pays de la Méditerranée (dont l'Italie, Israël, le Maroc).

L'Institut de la Méditerranée (I.M). –renouvellement-

L'objectif général de l'Institut de la Méditerranée, spécialisé sur les questions économiques et sociales des pays méditerranéens, est d'offrir aux partenaires de son Conseil d'Administration (Conseil Régional PACA, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Ville de Marseille, CCIMP, Euromed Management) un instrument d'analyse, d'expertise et de montage de projets sur la grande région euro-méditerranéenne.

Par ses travaux et ses initiatives, l'Institut contribue donc à s'imposer comme un partenaire indispensable du dispositif de coopération euro-méditerranéenne. Ses différentes activités s'organisent autour de deux grandes fonctions complémentaires : la fonction influence et la fonction d'identification et de suivi des projets pour les membres fondateurs.

ENONCE DES DEMANDES

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau annexé au rapport, les demandes de subvention de fonctionnement formulées par des associations des Bouches du Rhône dans le cadre de la politique publique des Relations Internationales et des Affaires Européennes, soutien aux réseaux et organismes de référence

Le montant total de l'affectation proposée est de 35 000 €

PROPOSITIONS

Sur proposition de Monsieur Le Délégué aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes, et en cas de décision favorable, il conviendra de vous prononcer sur :

- L'attribution, au titre de 2017, dans le cadre du dispositif coopération et développement –soutien aux réseaux et organismes de référence œuvrant en Méditerranée, des subventions pour un montant total de 35 000 € à des associations des Bouches-du-Rhône, comme indiqué dans le tableau annexé au rapport,
- L'autorisation de la signature d'une convention conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €
- La validation, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le versement unique pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 € et le principe d'un versement échelonné, en deux mandaterments, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €
- La validation, pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

Les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

